



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2009
Français
Original : anglais

Vingt et unième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 juillet 2009 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la force française Licorne, et m'a prié de lui rendre compte de la situation en Côte d'Ivoire ainsi que des progrès accomplis dans la satisfaction des critères proposés dans mon dix-neuvième rapport, en date du 8 janvier 2009 (S/2009/21). Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus dans le pays depuis mon vingtième rapport sur l'ONUCI, en date du 13 avril 2009 (S/2009/196). Les critères et les indicateurs de progrès sont énoncés à l'annexe I au présent rapport.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. La situation générale en matière de sécurité est demeurée stable pendant la période à l'examen. Les principaux incidents relatifs à la sécurité ont été des vols à main armée et d'autres activités criminelles menées aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, ainsi que, dans certaines régions, notamment l'ouest du pays, des meurtres et des attaques à main armée perpétrées par des individus non identifiés, associés à des enlèvements et des viols de femmes et de filles, des vols et des actes d'extorsion.

3. La recrudescence des tensions entre communautés dans l'ouest du pays reste aussi une importante source de préoccupations et a freiné le rythme des retours des personnes déplacées. Pour inverser cette tendance négative, le Gouvernement devra prendre des mesures plus énergiques, avec l'appui de l'ONU, de la société civile et des responsables locaux, afin d'engager une démarche globale de réconciliation entre les différentes communautés, de régler les litiges fonciers et d'apaiser les inquiétudes découlant de l'effritement du tissu social. Le rétablissement effectif de l'autorité de l'État dans l'ouest du pays, et notamment le renforcement des capacités des institutions chargées du maintien de l'ordre, contribuerait également au règlement de ces problèmes.



III. État de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

4. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, des progrès importants ont été accomplis au cours des deux dernières années dans la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. Il convient notamment de mentionner la cessation des hostilités entre les Forces nouvelles et les forces de défense et de sécurité nationales; le démantèlement de la zone de confiance qui avait divisé physiquement le pays; le rétablissement de la libre circulation des personnes et des marchandises sur tout le territoire; le bon déroulement d'un processus crédible d'identification de la population et d'inscription des électeurs; l'amélioration générale de la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays; le maintien d'un dialogue entre les principaux dirigeants politiques; le retour progressif dans le nord des représentants de l'État déplacés au cours du conflit; et la réalisation des préparatifs techniques en vue de la tenue des élections. À cet égard, le Gouvernement ivoirien a annoncé le 14 mai que le premier tour des élections présidentielles aurait lieu le 29 novembre 2009. Toutefois, il n'y a eu que des progrès limités dans l'application des mesures liées à la réunification du pays prévues par le quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, le désarmement et le démantèlement des milices, la centralisation de la collecte fiscale et la réunification des forces de défense et de sécurité. Parallèlement, du 21 au 29 mai, la Convention de la société civile ivoirienne, qui regroupe plusieurs organisations, a organisé ses « journées du consensus national » destinées à rendre plus ouvert le processus de paix et à concevoir un programme de travail pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

5. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a visité la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso du 10 au 14 juin, pour consulter les acteurs nationaux et internationaux, constater les avancées réalisées dans le processus de paix ivoirien et se familiariser avec les activités de l'ONUCI. Tous ses interlocuteurs, y compris le Président Laurent Gbagbo, le Premier Ministre Guillaume Soro, le Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président du Burkina Faso, M. Compaoré, ainsi que les dirigeants de l'opposition, ont redit leur détermination à faire en sorte que les élections se tiennent le 29 novembre 2009 et l'ont rassuré quant au fait que les tâches restantes du programme de réunification ne feraient pas obstacle à la tenue des élections à la date prévue.

A. Réunification

6. En ce qui concerne la réunification du pays, le quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou précisait les modalités et le calendrier pour l'exécution des principales tâches ci-après : a) désarmement des ex-combattants des Forces nouvelles et démantèlement des milices deux mois avant les élections; b) réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes; c) redéploiement effectif de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire, y compris le corps préfectoral (les autorités locales), l'appareil judiciaire et les administrations fiscales et douanières; et d) centralisation du Trésor.

7. Globalement, les progrès réalisés dans l'application du quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou sont restés limités. Néanmoins, un fait

nouveau encourageant intervenu au cours de la période considérée a été la cérémonie qui a marqué le transfert au corps préfectoral du pouvoir des commandants de zone des Forces nouvelles dans le nord du pays, qui s'est déroulé le 26 mai à Bouaké. Il faut maintenant s'employer à renforcer les capacités opérationnelles du corps préfectoral et des structures administratives locales, notamment l'appareil judiciaire, les autorités fiscales et douanières et les services chargés du maintien de l'ordre.

8. S'agissant du déploiement des brigades mixtes, 4 000 membres du personnel des Forces nouvelles devraient rejoindre un nombre équivalent de membres de la police nationale et de la gendarmerie. Le Centre de commandement intégré prévoit de déployer ces unités mixtes en trois phases : premièrement, 2 300 gendarmes et agents de police, dont 650 et 500 éléments de chaque camp à Abidjan et Bouaké, respectivement; deuxièmement, 2 700 éléments à Odienné, Korhogo, Abengourou et San Pedro; et troisièmement, 3 000 éléments à Man, Daloa, Yamoussoukro et Bouna. Au 1^{er} juillet, 450 éléments des forces de l'ordre ivoiriennes, dont 350 gendarmes et 100 policiers, étaient déployés à Bouaké et 101 éléments des Forces nouvelles l'étaient à Abidjan. Toutefois, ces éléments ne sont pas encore pleinement à même d'assurer la sécurité. La mise en route du Centre de commandement intégré est entravée non seulement par des problèmes de financement et de logistique mais aussi par un manque de procédures opérationnelles claires.

9. Pour ce qui est de la réunification de l'administration fiscale, les progrès sont très limités. Les Forces nouvelles ont continué à percevoir des recettes fiscales dans le nord du pays, malgré la reprise de tentatives visant à remettre en fonctionnement les structures financières nationales, qui manquent encore de personnel et de matériel. Fait encourageant, en revanche, des primes de réaffectation ont été versées aux fonctionnaires faisant partie de la première vague de personnel réaffecté dans les régions du nord et de l'ouest. Les fonctionnaires faisant partie de la deuxième vague de réaffectation attendent toujours le versement de leurs primes.

10. Bien que des difficultés subsistent, le rétablissement de l'appareil judiciaire progresse dans le nord. Les tribunaux de première instance de Bouaké et de Man ainsi que sept juridictions inférieures fonctionnent désormais, mais le tribunal de Korhogo n'a pas encore atteint le quorum judiciaire. La Cour d'appel de Bouaké, qui doit jouer un rôle capital en fournissant des instructions aux juridictions inférieures, n'a pas encore ouvert ses portes. La plupart des greffiers nommés ont été réaffectés, mais le personnel administratif essentiel continue de faire gravement défaut. Au fur et à mesure que la réaffectation se poursuivra et que les juges seront saisis d'un nombre croissant d'affaires, dont certaines sortant du champ du droit administratif, il faudra davantage de personnel judiciaire – juges, greffiers et personnel administratif – ainsi que du matériel et des fournitures de bureau. L'absence de progrès accomplis dans la réaffectation d'officiers de police judiciaire et de personnel pénitentiaire continue d'entraver les tentatives visant à rétablir la primauté du droit dans tout le pays.

11. Le personnel pénitentiaire, y compris les directeurs de prison, n'a pas été pleinement réaffecté, et devra suivre une formation complémentaire sur la sécurité pénitentiaire et les droits de l'homme. Le transfert attendu de quelque 120 employés du service pénitentiaire devant être affectés dans le nord n'a toujours pas été mené à bien. Les institutions pénitentiaires subissent de façon systémique la surpopulation

et des pénuries de nourriture et de médicaments, tandis que l'ordre public continue d'être compromis par de fréquentes évasions.

12. La réaffectation coordonnée des policiers et du personnel judiciaire et pénitentiaire est capitale pour le renforcement du système judiciaire dans le nord. L'ONUCI continue de s'employer à remédier à ces problèmes relatifs à la justice, parmi d'autres, en dispensant des conseils techniques aux autorités nationales. Pour remédier au problème de la durée excessive de la détention provisoire, l'ONUCI a contribué à l'élaboration d'un guide de procédure à l'intention des organisations non gouvernementales qui aident les détenus, ainsi qu'à l'identification de contacts au sein de l'administration pénitentiaire. En partie grâce aux efforts de sensibilisation menés par l'ONUCI, le dixième Fonds européen de développement, approuvé le 2 avril par la Commission européenne, consacrera quelque 23 millions de dollars à l'appui à la réforme du système judiciaire et pénitentiaire en Côte d'Ivoire.

B. Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et démantèlement des milices

13. Les activités des structures nationales chargées du désarmement et de la réintégration des ex-combattants et des milices restent au point mort. Le quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou prévoyait le paiement par le Gouvernement d'une prime de réinsertion, évaluée à environ 1 000 dollars pour chaque combattant ou membre de milice démobilisé et remplissant les conditions définies, mais l'on ne dispose toujours d'aucun élément d'information clair concernant la disponibilité des fonds ou les modalités de paiement. L'ONUCI, agissant en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'aide de ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué à soutenir la démarche de réintégration en exécutant 510 microprojets en faveur de 2 768 ex-combattants, membres de milices, femmes touchées par le conflit et jeunes à risque. Ces projets ont aidé à réduire les tensions parmi les ex-combattants et contribué à créer un environnement plus sûr dans les zones où ils ont été exécutés. Dans le même temps, le rôle joué par les forces impartiales dans la supervision des armes remises par les éléments démobilisés demande à être renforcé.

14. En mai, le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire ont mené à bien l'établissement des profils et l'enregistrement de 37 436 membres de milices gouvernementales dans tout le pays, y compris à Abidjan. Au cours d'une réunion tenue le 19 juin, le Centre de commandement intégré, les dirigeants de milices et d'autres parties prenantes sont convenus de passer en revue les résultats préliminaires de l'établissement des profils, en tenant compte des critères adoptés en octobre 2008, sachant que les effectifs sont nettement plus élevés que prévu. Les dirigeants de milices ont aussi demandé à rencontrer le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro pour discuter du nombre total de membres de milices remplissant les conditions pour la participation au processus. La quantité d'armes, de munitions et d'autres articles militaires remis par les milices et stockés sous la supervision de l'ONUCI est restée très faible. Les discussions se poursuivent toutefois au sujet de la remise de toutes armes susceptibles de ne pas avoir été rendues.

C. Élections

15. Le 14 mai, le Conseil des ministres a adopté un décret fixant au 29 novembre 2009 le premier tour de l'élection présidentielle. Dans le même décret, conformément aux dispositions de l'Accord de Pretoria de 2005, le Président Laurent Gbagbo a confirmé l'éligibilité de tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, y compris des deux principaux dirigeants de l'opposition, Henri Konan Bédié, du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, et Alassane Ouattara, du Rassemblement des républicains.

16. Le 18 mai, le Facilitateur, le Président du Burkina Faso, M. Compaoré, a convoqué la cinquième réunion du Cadre permanent de concertation, composé du Président Gbagbo, du Premier Ministre Soro, de M. Bédié et de M. Ouattara, puis a approuvé le choix du 29 novembre 2009 et convenu que les opérations d'identification et d'inscription des électeurs prendraient fin le 30 juin. À la fin du mois de juin, la Commission électorale indépendante n'avait pas encore présenté de calendrier détaillé et approuvé pour l'exécution des principaux aspects du processus électoral, comme la publication des listes provisoires électorales et définitives, la production et la distribution des cartes d'identité et des cartes d'électeur, et la campagne électorale.

17. Dans l'intervalle, les activités de la campagne préélectorale se sont intensifiées et se sont déroulées dans une atmosphère relativement positive. Début juin, le Président Gbagbo, accompagné du Premier Ministre Soro, s'est rendu dans l'ouest du pays, où il a lancé un appel aux Ivoiriens afin qu'ils continuent d'appuyer le processus de Ouagadougou. Pour leur part, les dirigeants des partis d'opposition ont fait campagne dans les régions d'Abidjan, du Bas Sassandra, de Bouaké, du Moyen-Comoé et de Zanzan, y compris dans des points fiefs traditionnels du parti au pouvoir.

18. Bien que les chiffres définitifs officiels consolidés n'aient toujours pas été publiés, au 1^{er} juillet, quelque 6,4 millions d'Ivoiriens ont été identifiés et inscrits sur les listes dans 10 818 centres d'inscription répartis dans l'ensemble du pays. À la mi-juin, les opérations d'inscription des Ivoiriens résidant à l'étranger ont été lancées dans 23 pays, ce qui s'est traduit par l'identification de 38 307 ressortissants au 30 juin, sur la base des chiffres communiqués par les seuls pays ayant fait rapport. Ce chiffre représente 52,5 % des Ivoiriens résidant à l'étranger, dont le nombre est estimé à 72 935. L'identification et l'inscription des électeurs, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, ont officiellement pris fin le 30 juin. Les opérations visant à reconstituer les registres d'état civil perdus ou détruits ont quant à elles pris fin dès le 20 mai. Afin d'accélérer le processus, le Gouvernement ivoirien a accepté une nouvelle procédure en vertu de laquelle un « plumitif » (extrait certifié des dossiers du tribunal) serait accepté en lieu et place d'un certificat de naissance pour l'inscription sur les listes électorales. Cette procédure a donné lieu à 270 966 demandes, dont 251 275 ont été approuvées par les commissions concernées.

19. Les problèmes financiers et les retards techniques ont continué de ralentir les procédures d'identification et d'inscription des électeurs et la reconstitution des dossiers au cours de la période considérée. Le Gouvernement ivoirien a eu des difficultés à respecter ses engagements financiers à l'égard des organes de gestion des élections (Commission électorale indépendante et Commission nationale de supervision de l'identification) ainsi que des opérateurs techniques (la société privée

française SAGEM, l'Institut national de la statistique et l'Office national d'identification). Des grèves et des manifestations fréquentes du personnel, qui réclamait le paiement des salaires, ont perturbé les diverses opérations. La Commission électorale indépendante continuera probablement de rencontrer de très importants problèmes logistiques et opérationnels au cours des prochaines phases du processus électoral, notamment de la production et de la distribution des cartes d'électeurs. Le début de la procédure de validation biométrique des données suppose que les 68 centres départementaux de coordination soient pleinement opérationnels, ce qui n'était le cas que de 18 d'entre eux au 1^{er} juillet.

20. Afin de contribuer à la solution de ces différents problèmes, et conformément à son mandat, l'ONUCI a continué d'apporter un appui essentiel aux opérations d'identification et d'inscription des électeurs en fournissant d'importants moyens dans le cadre de « l'opération de transport ». Elle a également fourni 26 générateurs pour faciliter les opérations dans les zones isolées de l'ouest du pays et 9 générateurs de secours pour assurer le traitement en temps voulu des données dans les principaux centres de coordination du pays.

21. Par ailleurs, en étroite consultation avec toutes les parties prenantes, l'ONUCI continue d'affiner les plans d'appui logistique, qui portent sur l'ensemble des aspects essentiels pour assurer une assistance efficace tout au long de la période électorale, notamment la planification détaillée de l'obtention de tout le matériel électoral sensible et non sensible et sa distribution depuis les deux principaux entrepôts situés à Abidjan et à Yamoussoukro aux 70 sites répartis dans les départements administratifs. Elle continue par ailleurs de préparer la coordination des activités internationales d'observation des élections. Le 10 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a annoncé que l'Union africaine appuierait le processus électoral, notamment en envoyant des observateurs internationaux à la demande de la Côte d'Ivoire. L'ONUCI joue également un rôle clef pour ce qui est de faciliter et d'appuyer le redéploiement dans tout le pays d'éléments de brigade mixte qui devraient prendre la direction des opérations de sécurité des élections sous l'autorité du Centre de commandement intégré.

22. Au cours de la réunion qu'il a tenue le 18 mai, le Cadre permanent de concertation a demandé à mon Représentant spécial de préciser la nature de son mandat concernant la validation du processus électoral. Suite à cette demande, mon Représentant spécial a adressé aux principales parties prenantes, le 2 juin, des lettres explicitant les modalités de la validation. Il a par ailleurs saisi l'occasion de l'organisation de « journées nationales du consensus » par la société civile ivoirienne pour expliquer son mandat et les procédures à la population. Comme je l'indiquais dans mes précédents rapports, mon Représentant spécial a fixé les critères de validation suivants : a) prévalence d'un environnement pacifique tout au long du processus; b) participation au processus de tous les électeurs et candidats éligibles; c) impartialité des médias publics et accès équitable aux médias de tous les candidats, partis et groupes politiques; d) validation explicite de l'exhaustivité de la liste électorale; et e) validation explicite des résultats.

IV. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

23. Au 1^{er} juillet, l'effectif militaire de l'ONUCI se composait de 7 854 personnes, dont 7 571 soldats, 192 observateurs militaires et 91 officiers d'état-major, pour un effectif total autorisé de 7 450 personnes. L'effectif de l'ONUCI comprenait 91 femmes. Conformément aux dispositions de la résolution 1865 (2009), du Conseil de sécurité, qui prévoit que les effectifs de l'ONUCI seront ramenés de 8 115 à 7 450 personnes, la composante militaire de l'Opération sera réduite de 636 personnes, lorsque s'achèvera, le 22 juillet, le rapatriement d'un bataillon du Bangladesh, ce qui ramènera le niveau des effectifs à 7 200 personnes. Les troupes de l'ONUCI sont actuellement déployées au siège de la force, à Abidjan, ainsi que dans 22 camps répartis dans tout le pays, occupés par des effectifs correspondant au minimum à une compagnie. La configuration actuelle de la force, à savoir une force de réserve de la taille d'un bataillon, des compagnies de réserve par secteur et une mobilité accrue grâce notamment à des capacités de transport aéroporté, lui donne davantage de souplesse et lui permet d'intervenir rapidement à l'appui du Centre de commandement intégré en cas de menaces potentielles. Depuis le départ de la compagnie française du génie en avril, des préparatifs sont en cours pour le déploiement d'une compagnie du génie égyptienne, qui devrait s'achever en septembre 2009.

24. Début juin, l'opération française Licorne a pour sa part mené à bien la réduction de 50 % de ses effectifs, qui s'élèvent désormais à environ 900 hommes, principalement basés dans la région d'Abidjan. La France, toutefois, a réaffirmé qu'elle continuait de conserver sa capacité d'intervention rapide à l'appui de l'ONUCI, si nécessaire.

25. Les soldats de l'ONUCI ont poursuivi leurs activités ordinaires et spéciales, telles que patrouilles à longue distance, patrouilles aériennes et développement de la mobilité, afin d'être en mesure de réagir rapidement à toute situation d'urgence. La force a par ailleurs continué de fournir des moyens de transport à l'appui de la préparation des élections et du processus d'identification. Dans le cadre de la coopération intermissions, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont continué de coopérer au sujet de questions liées à la sécurité aux frontières. Elles ont régulièrement tenu des réunions à la frontière, échangé des informations et effectué des patrouilles communes. La dix-huitième Conférence des commandants des forces des opérations de maintien de la paix, organisée à Abidjan le 8 mai, a été consacrée à l'examen des plans d'urgence en vue d'un éventuel renforcement de l'ONUCI par une compagnie d'infanterie et quatre hélicoptères tactiques fournis par la MINUL, si nécessaire, pour une période pouvant aller jusqu'à trois mois, et commençant 30 jours avant les élections. Un tel plan ne serait activé que si de futures évaluations faisaient apparaître la nécessité de nouveaux renforts, en plus de l'appui que pourrait fournir l'opération Licorne. La question nécessite toutefois de nouvelles discussions avec cette dernière afin de s'assurer que les capacités seront disponibles.

B. Composante de police

26. Au 1^{er} juillet, la composante de police de l'ONUCI comprenait 1 183 personnes, pour un effectif autorisé de 1 200 personnes, dont 433 policiers (parmi lesquels 21 femmes appartenant à la Police des Nations Unies) et 750 membres d'unités de police constituées (2 femmes). Au cours de la période considérée, la composante de police de l'ONUCI a continué de fournir des conseils et d'assurer une formation à la police et à la gendarmerie dans les zones contrôlées par le Gouvernement, ainsi qu'une assistance aux autorités nationales de sécurité pour le déploiement de forces de police et de gendarmerie dans le nord du pays, en fournissant des moyens de transport et une assistance aux fins de la planification et la surveillance du déploiement prévu de 8 000 hommes dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire pour assurer la sécurité du processus électoral. Un appui, des conseils et un encadrement ont également été assurés aux 600 auxiliaires de sécurité formés par l'ONUCI en 2006 et affectés à 54 postes de police situés dans le nord du pays afin de contribuer à réduire l'insécurité dans la région. La poursuite des patrouilles conjointes avec des policiers des Nations Unies a contribué à rétablir la confiance de la population à l'égard de la police.

27. La composante de police de l'ONUCI a par ailleurs fourni une assistance à la restructuration de la gendarmerie nationale et de la police au moyen de projets de renforcement des capacités en matière de technique générale de formation, de police technique et scientifique, de conduite et d'éthique et de contrôle des mouvements de foule, menés en partenariat avec diverses parties prenantes. Les six unités de police constituées ont continué d'assurer la protection du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies. Elles ont également mené des patrouilles conjointes régulières avec d'autres composantes des Nations Unies et des homologues nationaux afin d'assurer la sûreté et la sécurité dans leurs zones de responsabilité.

28. Ayant mené des consultations avec les pays fournisseurs d'effectifs de police et avec les responsables de l'ONUCI et de la MINUL, j'ai l'intention de détacher, pour une période initiale pouvant aller jusqu'à trois mois, un expert de la police de chacune des deux missions auprès du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest situé à Dakar. Ces policiers détachés en qualité de conseillers appuieront la mise en œuvre du plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée dans la sous-région.

V. Situation humanitaire

29. Si 77 860 personnes déplacées, selon les estimations, sur un total d'environ 120 000, sont retournées volontairement dans leur région d'origine, les différends fonciers et la fragilité générale du tissu social risquent encore de ralentir le rythme des rapatriements et d'empêcher la mise en place de solutions durables pour les rapatriés et les communautés d'accueil dans l'ouest. Le Haut-Commissariat aux réfugiés, qui assure la direction du groupe de protection dans l'ouest, a travaillé en liaison étroite avec des autorités locales et les chefs traditionnels, et notamment envoyé du personnel chargé d'évaluer la situation dans plusieurs zones de déplacement et de rapatriement, afin de trouver des solutions durables aux causes sous-jacentes de conflit, de promouvoir un environnement favorable et de donner un nouvel élan au processus de rapatriement, actuellement en perte de vitesse. Par ailleurs, les prévisions de dépenses

liées aux besoins nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires critiques ont été révisées et s'établissent désormais à 36,7 millions de dollars.

30. Tandis que les efforts en matière d'assistance humanitaire sont en cours de consolidation, les besoins des communautés touchées par la crise ivoirienne concernent de plus en plus le relèvement. Les partenaires humanitaires dans le pays se sont donc engagés à s'adapter au cadre actuel de coordination et à aligner leur planification sur les objectifs de développement national à moyen et à long terme. Afin de faciliter davantage encore le rapprochement entre intervention humanitaire et intervention en faveur du développement, un guichet spécial pour le financement des initiatives locales en matière de transition a été créé au sein du Fonds pour le programme de sortie de crise administré par le PNUD.

VI. Droits de l'homme

31. L'insécurité qui a prévalu dans certaines régions a fait le lit de graves violations des droits de l'homme et conduit les populations locales à manifester pour exiger que soit pleinement respecté leur droit à la sûreté et à la sécurité. Les actes de violence commis par les membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire et d'autres groupes d'étudiants ont entraîné des perturbations dans le secteur de l'éducation, ont fait des morts et des blessés, et se sont traduits par la destruction de biens publics et privés. Ces actes sont très fréquemment restés impunis. En outre, par suite des grèves répétées des syndicats d'enseignants, les étudiants se sont vus privés de leur droit à l'éducation.

32. Par ailleurs, la cohésion sociale s'est trouvée menacée dans plusieurs villages du fait des conflits récurrents qui, dans le nord, ont opposé les agriculteurs et les éleveurs en raison des dommages causés aux cultures par le bétail ainsi que de la violence intercommunautaire alimentée par la résistance des populations locales au retour de personnes déplacées originaires d'autres localités, particulièrement dans la région occidentale du pays. Le HCR a déployé une équipe de 23 observateurs dans différentes régions de l'ouest du pays pour essayer de désamorcer les tensions et promouvoir l'adoption de mesures visant à prévenir ou à régler les conflits en intervenant auprès des autorités locales ainsi que des principaux partenaires.

33. Dans le nord, il y a eu des cas d'assassinat, de torture, de mauvais traitements, d'arrestation arbitraire, de détention illégale et au secret, de harcèlement, de travaux forcés, d'extorsion et d'intimidation de civils imputables aux anciens combattants et aux chasseurs traditionnels.

34. Les enlèvements, viols et actes de violence dirigés contre les filles et les femmes sont demeurés fréquents et cette tendance inquiétante a persisté surtout dans l'ouest et le nord du pays, où de jeunes enfants ont été violés par des hommes non identifiés. Les efforts déployés par l'ONUCI afin de prévenir les actes de violence contre les filles et les femmes et faire en sorte qu'ils ne restent pas impunis se sont poursuivis avec un succès limité, notamment en raison des retards intervenus dans le redéploiement effectif de l'appareil judiciaire. Fréquemment, les familles des victimes de violences sexuelles ont retiré leurs plaintes, préférant prendre elles-mêmes la justice en main. En outre, faute de pouvoir payer les certificats médicaux requis, les victimes ont souvent été empêchées de présenter des preuves aux autorités.

35. L'ONUCI a continué de diffuser des informations et de mener au niveau des communautés une action de sensibilisation aux normes et principes fondamentaux

relatifs aux droits de l'homme, surtout en ce qui concerne la protection des droits des femmes, et 23 306 personnes ont bénéficié de ces activités. Elle s'est également employée à promouvoir une sensibilisation aux droits de l'homme dans les écoles secondaires grâce à la création de plusieurs nouveaux clubs des droits de l'homme. Le 3 avril, le Ministre de l'éducation a fait savoir que le Gouvernement avait décidé d'adopter un programme d'action national pour l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles en vue de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Vienne en 1993. Le 29 juin, la Commission nationale des droits de l'homme a soumis son premier rapport annuel depuis le début de ses opérations, le 31 juillet 2008. Il ressort de ce rapport, qui porte sur les cinq derniers mois de 2008, que la Commission avait reçu 201 plaintes pour violation des droits de l'homme, dont 154 demeuraient à l'étude au 31 décembre 2008. En outre, la Commission a formulé à l'intention du Gouvernement ivoirien des recommandations visant à renforcer l'efficacité, l'autonomie et l'indépendance de son action, conformément aux Principes de Paris relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme.

VII. Situation des femmes

36. L'ONUCI s'est attachée à sensibiliser ses partenaires nationaux et internationaux à la campagne que je mène pour mettre fin à la violence contre les femmes, en particulier dans le contexte de la recrudescence des violences sexuelles enregistrées dans le pays. Elle a également continué de renforcer la capacité des associations féminines locales d'encourager les femmes à participer au processus électoral et leur a fourni une assistance technique et financière à cette fin. En outre, elle a organisé une table ronde sur la mutilation génitale féminine qui a fait suite à une série de réunions de sensibilisation des élèves des écoles. Cette table ronde a constitué une occasion d'étudier avec des représentants de l'administration et les parties prenantes locales les incidences juridiques, sociales et sanitaires de ce phénomène. L'ONUCI a continué de mener un effort de sensibilisation de son personnel et de promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes à ses programmes, notamment en désignant un responsable des affaires féminines, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

VIII. Protection des enfants

37. Les enfants ont continué de faire l'objet de violences sexuelles dans l'ensemble du pays, en particulier dans les régions où les forces de l'ordre n'exercent qu'une autorité limitée. La plupart de ces actes de violence se sont produits dans le contexte d'autres actes criminels graves. L'ONUCI, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a poursuivi son dialogue avec les parties au conflit afin de prévenir et combattre la violence contre les enfants, conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire (voir S/AC.51/2008/5). À ce propos, deux autres réunions se sont tenues avec le chef d'état-major des Forces nouvelles pour examiner l'avancement du plan d'action, que j'ai évoqué dans mon rapport précédent, élaboré par les Forces nouvelles pour combattre les violences sexuelles. Bien que les membres du mécanisme de suivi aient été nommés, le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni. Simultanément, les consultations se poursuivent avec le Gouvernement et les autres parties prenantes pour mettre au point le plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles.

IX. VIH/sida

38. L'ONUCI a sensibilisé 478 membres de son personnel au VIH/sida et fourni des services individuels de conseils et de dépistage à 225 de ses agents. Elle a par ailleurs continué d'appuyer plusieurs projets de sensibilisation au VIH/sida en Côte d'Ivoire : 25 professionnels du sexe ont suivi des séances de formation dans le cadre du projet de prévention commun visant les professionnels du sexe et les forces de sécurité ivoiriennes élaboré par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'ONUCI. Une action de sensibilisation a également été menée à l'intention de 3 313 anciens membres des milices, dont 371 se sont également vu offrir des services de conseils et de dépistage dans le cadre d'une initiative conjointe de l'ONUCI, du PNUD, du FNUAP et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida tendant à intégrer la sensibilisation au VIH/sida au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Enfin, l'ONUCI, le Ministère chargé de la lutte contre le sida et des organisations non gouvernementales locales ont organisé des réunions de sensibilisation à l'intention de 127 détenus.

X. Relèvement économique et appui financier au processus de paix

39. Pendant sa visite en Côte d'Ivoire, du 25 au 28 mai 2009, le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, a félicité les autorités ivoiriennes du dernier bilan économique du pays mais leur a rappelé qu'elles devaient continuer de mettre en œuvre des politiques rigoureuses conformément au programme élaboré dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance afin de pouvoir, à terme, bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. M. Strauss-Kahn a appuyé la décision d'incorporer au cadre budgétaire les dépenses afférentes aux grands programmes de travaux publics et s'est dit encouragé par l'appui apporté par les dirigeants politiques au programme de réforme économique entrepris dans le contexte de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

40. La Côte d'Ivoire demeure néanmoins confrontée à de graves difficultés économiques et socioéconomiques qui continueront d'exiger un appui de la part de la communauté internationale. La crise financière et économique mondiale a réduit la demande de certains produits d'exportation, comme le bois, ce qui a entraîné la fermeture d'entreprises et le licenciement de milliers de travailleurs ivoiriens. Le Gouvernement a réduit les droits et prélèvements parafiscaux dans le secteur du cacao et s'est engagé à réduire considérablement l'imposition totale de ce secteur pour la ramener à 22 % des cours mondiaux d'ici à ce que soit atteint le point d'achèvement prévu par l'Initiative PPTE, ce qui contribuera pour beaucoup aux efforts tendant à réduire la pauvreté, les cultivateurs de cacao représentant 28 % environ des pauvres en Côte d'Ivoire.

41. L'analyse du degré d'endettement tolérable réalisée récemment dans le contexte du point de décision PPTE montre clairement que la Côte d'Ivoire est surendettée. Jusqu'à présent, la Côte d'Ivoire a reçu environ 55 % du montant estimatif de l'allègement de la dette accordé au titre de l'Initiative PPTE dans le cadre des mesures d'allègement du surendettement accordées avant 2002 par les

créanciers du Club de Paris et du Club de Londres ainsi que des mesures de réduction de la dette que supposent les opérations d'apurement des arriérés de remboursement de prêts concessionnels entreprises par l'Association internationale de développement en avril 2008 et par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) en mars 2009. En outre, le Groupe de la Banque mondiale, la BAfD et le FMI devraient, lorsque la Côte d'Ivoire atteindra le point d'achèvement, réduire la dette du pays de quelque 2 milliards de dollars, en termes nominaux, au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

42. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts en vue de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Les deux paniers de fonds établis et administrés par le PNUD pour appuyer le processus électoral et les activités de consolidation de la paix après la crise sont pleinement opérationnels et continuent de recevoir un financement extérieur. Des 48 millions de dollars affectés au panier de fonds pour les élections, 11 millions de dollars ont été décaissés jusqu'à présent. Par ailleurs, les 22 millions de dollars mobilisés pour le panier de fonds visant à appuyer le « Programme de sortie de crise » du Gouvernement ont servi à appuyer différentes initiatives envisagées dans l'Accord de Ouagadougou, y compris le redéploiement de l'administration de l'État, le retour des personnes déplacées et les programmes de réinsertion des anciens combattants.

43. Conformément au paragraphe 22 de la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité, un appui a continué d'être fourni à la facilitation du dialogue direct interivoirien ainsi qu'aux efforts déployés par le Représentant spécial du Facilitateur. Ce projet, exécuté par le Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies, a bénéficié de contributions du Fonds pour la consolidation de la paix, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, par l'entremise de la CEDEAO, ainsi que de contributions de la France et de la Norvège.

XI. Surveillance des médias et information

44. L'ONUCI a continué de surveiller les médias ivoiriens en vue d'identifier les incitations à l'intolérance, à la haine ou à la violence. Plusieurs médias privés ont continué de se faire l'écho de déclarations provocatrices de partis et de groupes politiques contre leurs rivaux et les médias audiovisuels publics n'ont toujours pas rendu compte de façon impartiale des activités des groupements politiques. Compte tenu du caractère délicat de la période électorale, l'ONUCI a organisé des consultations avec les principales institutions ivoiriennes responsables de la surveillance des médias, dont le Ministère de la communication, le Conseil national de la communication audiovisuelle et le Conseil national de la presse, afin de mettre en place un mécanisme d'alerte rapide et de prévention.

XII. Comportement du personnel et discipline

45. L'ONUCI, en coopération avec le Bureau des services de contrôle interne, a continué de faire enquête sur les allégations d'inconduite du personnel de l'ONUCI et, lorsqu'elles ont été confirmées, a recommandé le recours aux sanctions disciplinaires. Des activités de sensibilisation à sa politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les violences sexuelles ont été organisées à l'intention

aussi bien des membres du personnel des Nations Unies que de la population hôte. En outre, il a été entrepris de mettre en place un réseau national de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles, en particulier pour renforcer les mécanismes d'aide aux victimes. Ce réseau rassemble l'ONUSC, divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales.

XIII. Sûreté et sécurité du personnel

46. Bien que, d'une façon générale, la situation en matière de sécurité soit demeurée stable en Côte d'Ivoire, la délinquance urbaine, le banditisme de grand chemin, les extorsions, les viols et les assassinats continuent de constituer une grave menace sur l'ensemble du territoire national. Toutes les mesures de sécurité prises pour protéger le personnel des Nations Unies ont continué d'être rigoureusement appliquées afin d'éviter, dans toute la mesure possible, que le personnel des Nations Unies soit victime de la criminalité ou se trouve dans d'autres situations dangereuses.

XIV. Incidences financières

47. Dans sa résolution 63/289 du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a alloué un montant de 491,8 millions de dollars à l'ONUSC pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'ONUSC au-delà du 31 juillet 2009, le coût du maintien en place de l'Opération jusqu'au 30 juin 2010 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale. Au 30 avril 2009, les arriérés de contributions au Compte spécial ouvert pour l'ONUSC se montaient à 132,2 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions impayées à toutes les opérations de maintien de la paix représentait 1 754,5 millions de dollars. Les montants dus aux pays fournissant des contingents ainsi que les montants dus au titre du matériel appartenant aux contingents ont été remboursés aux pays intéressés pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2008 et jusqu'au 18 décembre 2008, respectivement.

XV. Observations

48. Je me félicite de l'annonce du 29 novembre comme date des élections présidentielles longtemps attendues en Côte d'Ivoire, et j'attends avec intérêt la publication, sans autre délai, d'un calendrier consensuel et réaliste pour l'exécution des dernières tâches devant conduire aux élections, notamment la publication des listes provisoire et définitive d'électeurs. Il est également encourageant que les parties aient réaffirmé et formalisé l'engagement, pris dans le contexte des négociations de Pretoria en 2005, aux termes duquel tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis peuvent faire acte de candidature aux prochaines élections, ce qui est crucial pour la crédibilité et la transparence du processus électoral.

49. Les progrès accomplis jusqu'à présent pour ce qui est du processus d'identification et d'inscription sur les listes électorales, qui a permis l'inscription de plus de 6,4 millions d'Ivoiriens à la fin juin, et les activités liées à la campagne préélectorale actuellement menées par les dirigeants politiques ivoiriens dans un climat politique constructif, incitent à l'optimisme. L'absence de tout incident

majeur durant le processus d'identification de la population et d'inscription sur les listes électorales est une réalisation importante et, espérons-le, une indication encourageante quant aux prochaines étapes du processus électoral. Les difficultés d'ordre technique, rencontrées par exemple à l'occasion de la validation biométrique des données issues du processus d'identification et d'inscription sur les listes électorales, doivent être réglées d'urgence.

50. Il importe que les parties ivoiriennes, en allant de l'avant, pérennisent les progrès accomplis jusqu'à présent et mènent rapidement à leur terme les dernières étapes du processus de paix. Les parties devraient aussi préserver le climat politique constructif qui règne. J'espère que tout conflit susceptible de naître avant les élections, notamment au sujet de la liste provisoire des électeurs, sera réglé dans l'esprit de dialogue qui a caractérisé les accords de Ouagadougou.

51. Les parties ivoiriennes et le Président de la Commission électorale indépendante ont affirmé que la tenue des élections présidentielles d'ici le 29 novembre est techniquement possible. À cet égard, je me félicite des assurances que toutes les parties ont données au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, lors de sa récente visite en Côte d'Ivoire, selon lesquelles le premier tour des élections présidentielles devait avoir lieu le 29 novembre, et je prends note aussi que toutes les parties lui ont indiqué que les élections pourraient aussi avoir lieu même si les tâches restant à accomplir aux fins de la réunification ne sont pas pleinement exécutées.

52. Ce sont toutefois la volonté et les calculs politiques des principaux acteurs politiques ivoiriens qui détermineront à terme si la date des élections sera ou non respectée. Il importe aussi que les parties continuent à progresser régulièrement dans l'exécution du programme de réunification, en particulier en appuyant la mise en œuvre du quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou. Certaines des opérations définies dans cet accord permettraient assurément de créer des conditions propices à l'organisation d'élections présidentielles crédibles dans des bonnes conditions de sécurité, et de jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables en Côte d'Ivoire. Il reste préoccupant que seuls des progrès limités aient été accomplis dans le transfert crucial du pouvoir des commandants de zone des Forces nouvelles au corps préfectoral, en dépit de la cérémonie organisée à Bouaké le 26 mai pour lancer ce processus, et dans le déploiement d'unités mixtes de police et de gendarmerie des Forces nouvelles et des forces ivoiriennes de défense et de sécurité dans tout le pays pour assurer la sécurité du processus électoral, ainsi que pour ce qui est de la centralisation du Trésor.

53. Il est peut-être vain de compter que toutes les tâches liées à la réunification, prévues dans le quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou, seront exécutées deux mois avant les élections du 29 novembre. La question de la réunification demeurera donc probablement un défi majeur après ces élections. Je demande à toutes les parties de poursuivre ces efforts dans le cadre d'un dialogue constant, avec l'appui du Facilitateur, notamment au sujet des moyens de rationaliser l'application des dispositions du quatrième accord complémentaire et de faire en sorte que le processus de réunification n'ait pas d'incidences sur la date des élections.

54. Depuis le début de la crise en 2002, les parties ivoiriennes ont déjà laissé passer deux dates qui avaient été fixées pour la tenue d'élections présidentielles, en 2005 et en 2008. Les élections du 29 novembre 2009 mettront à l'épreuve la crédibilité du processus de paix et la capacité des parties ivoiriennes d'honorer leurs

engagements. Ne pas respecter cette date pourrait coûter aux Ivoiriens la bienveillance et la confiance de leurs partenaires internationaux qui ont investi des ressources substantielles pour que soient menées à bien rapidement les principales tâches énoncées dans l'Accord de Ouagadougou et les accords complémentaires. J'exhorte donc les parties ivoiriennes à respecter la date des élections et à faire en sorte que celles-ci soient ouvertes, libres, régulières et transparentes. Le succès de leur organisation donnera à la Côte d'Ivoire les moyens de reprendre sa place en tant que pilier de stabilité, de démocratie et de développement dans la sous-région.

55. La tenue d'élections ouvertes, libres, régulières et transparentes en Côte d'Ivoire sera aussi une étape décisive qui pourrait permettre de concevoir une stratégie de sortie pour l'ONUCI. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies étudient déjà les modalités de la transition du maintien de la paix au relèvement postconflit et au développement, mais ces modalités ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de consultations approfondies avec le Gouvernement ivoirien après les élections.

56. La stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire dépendra aussi de l'aptitude des parties et des dirigeants ivoiriens, avant comme après les élections du mois de novembre, à résoudre les problèmes qui étaient au cœur de la crise. J'espère à cet égard que la réussite du processus d'identification, jusqu'à présent, contribuera au règlement de l'une des principales causes de cette crise. La réforme du secteur de la sécurité est une autre question essentielle qui doit être réglée pour instaurer une paix durable en Côte d'Ivoire. L'ONUCI, conformément à son mandat, épaulera encore les parties ivoiriennes dans les efforts qu'elles déploient pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité.

57. L'ONUCI continuera également de coopérer avec les institutions nationales, le Facilitateur et d'autres partenaires internationaux pour les aider à surmonter les obstacles d'ordre technique et logistique susceptibles de gêner la mise en œuvre générale de l'Accord de Ouagadougou. La Mission continuera d'aider les autorités ivoiriennes à maintenir un climat de sécurité pour le processus de paix, et pour le processus électoral en particulier, grâce à sa présence militaire dissuasive, et à surveiller les violations des droits de l'homme et mener les enquêtes nécessaires, en vue d'appuyer les efforts visant à mettre un terme à l'impunité, et plus particulièrement à lutter contre la violence dirigée contre les femmes et les enfants.

58. Je recommande donc que le mandat de l'ONUCI soit prorogé de six mois, jusqu'au 31 janvier 2010.

59. Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire, M. Young-jin Choi, et à l'ensemble du personnel militaire et civil et des fonctionnaires de police de l'ONUCI, qui continuent résolument à appuyer le processus de paix. Je suis également reconnaissant au Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, le Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, des efforts qu'il déploie inlassablement. Enfin, je remercie tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, la CEDEAO, l'Union africaine, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales, de leurs contributions importantes au rétablissement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire.

Annexe I

Critères et indicateurs de progrès dans les principaux domaines définis dans l'Accord de Ouagadougou et ses accords complémentaires

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance (2009)</i>	<i>État d'avancement</i>
Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants/démantèlement des milices	•Établissement du profil des 5 000 éléments des Forces nouvelles sur les quatre sites dans le nord et leur cantonnement	29 septembre	•Partiellement en cours
	•Déploiement de 8 000 éléments de police et de gendarmerie des Forces nouvelles sous la supervision du centre de commandement intégré		•En cours mais progrès lents
	•Stockage des armes par le centre de commandement intégré sous la supervision des forces impartiales		•Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	•Établissement du profil et démantèlement des groupes de milices		•En cours
	•Versement d'un forfait de démobilisation de 1 000 dollars aux ex-combattants et milices		•En cours de négociation
	•Réinsertion des combattants et milices démobilisés		•Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
Élections	•Opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales	30 juin	•Achevé
	•Reconstitution des registres de l'état civil perdus ou détruits		•Achevé
	•Mise en place d'un dispositif permettant au centre de commandement intégré		•Partiellement en cours

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance (2009)</i>	<i>État d'avancement</i>
	d'assurer la sécurité au cours du processus électoral, avec le concours de l'ONUCI		
	•Établissement des listes électorales provisoire et définitive	Début août et septembre	•Partiellement en cours
	•Publication de la liste électorale définitive et élaboration de la nouvelle carte électorale	Septembre	
	•Production et distribution de cartes nationales d'identité et d'électeur	Octobre et novembre	
	•Préparation des 11 000 bureaux de vote, y compris transport des documents électoraux sensibles et autres sur ces sites	Novembre	
	•Campagne électorale	Novembre	
	•Scrutin et annonce des résultats	29 novembre et début décembre	
Rétablissement complet de l'autorité de l'État	•Redéploiement effectif et complet du corps préfectoral		•Partiellement en cours
	•Transfert du pouvoir des commandants de zone au corps préfectoral		•Officiellement achevé
	•Centralisation du Trésor dans le nord		•Partiellement en cours
	•Déploiement d'unités de police et de gendarmerie mixtes dans le nord		•En cours de négociation
	•Affectation de magistrats et de greffiers secondés par la police judiciaire, appelés à jouer un rôle dans le règlement des différends électoraux et des questions de droit civil		•En cours et partiellement en cours de négociation

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance (2009)</i>	<i>État d'avancement</i>
Lancement de la réforme du secteur de la sécurité	• Déploiement des gardiens d'établissements pénitentiaires et des directeurs de prison		• En cours et partiellement en cours de négociation
	• Affectation d'autres fonctionnaires, y compris les agents des ministères d'exécution		• En cours mais progrès lents
	• Négociations sur les questions de réunification		• Partiellement en cours
	• Adoption de tous les décrets pertinents régissant la réunification des deux armées		• Pendante
	• Entrée en activité du centre de commandement intégré		• En cours mais progrès lents
	• Intégration des éléments des Forces nouvelles recrutés en 2001 dans la nouvelle armée nationale		• En cours
	• Déploiement d'unités de police et de gendarmerie mixtes chargées d'assurer la sécurité du processus électoral		• En cours mais progrès lents

Annexe II

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 1^{er} juillet 2009

Pays	Composante militaire				Composantes de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Police civile
Argentine						3
Bangladesh	14	10	2 708	2 732	250	4
Bénin	6	9	419	434		48
Bolivie (État plurinational de)	4			4		
Brésil	4	3		7		
Burundi						21
Cameroun						37
Canada						9
Chine	7			7		
Croatie	2			2		
Djibouti						52
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Espagne						
Éthiopie	3			3		
Fédération de Russie	8			8		
France	2	9		11		10
Gambie	3			3		
Ghana	6	7	535	548		15
Guatemala	5			5		
Guinée	2			2		
Inde	8			8		
Irlande	2			2		
Jamahiriya arabe libyenne						2
Jordanie	7	12	1 048	1 067	375	10
Madagascar						
Maroc		3	723	726		
Namibie	2			2		
Népal	2	1		3		
Niger	6	4	382	392		59
Nigéria	10			10		
Ouganda	3	1		4		
Pakistan	12	11	1 126	1 149	125	1
Paraguay	8	2		10		
Pérou						
Philippines	3	3		6		
Pologne	2			2		
République centrafricaine						9
République démocratique du Congo						20
République de Moldova	3			3		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composantes de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
République-Unie de Tanzanie	1	2		3		
Roumanie	7			7		
Rwanda						3
Sénégal	11	6	321	338		49
Serbie	3			3		
Suisse						4
Tchad	3			3		26
Togo	7	4	309	320		20
Tunisie	7	3		10		
Turquie						17
Uruguay	2			2		4
Yémen	9	1		10		10
Zambie	2			2		
Zimbabwe	1			1		
Total	192	91	7 571	7 854	750	433

